



## Communiqué de la fédération France Victimes

Le 4 mai 2020

### Covid-19 et violences intrafamiliales : une hausse de 25 % des violences conjugales

**La fédération France Victimes a adressé aux autorités de la République intéressées\* un cinquième bilan des actions qu'elle a réalisées depuis le début du confinement jusqu'au 30 avril inclus, concernant les violences intrafamiliales.**

Première fédération d'aide aux victimes en France, la fédération France Victimes comprend 132 associations et dispose d'un numéro gratuit, le **116 006**, numéro national d'aide aux victimes (7 jours sur 7 de 9h à 19h), d'un mail national de contact : [victimes@france-victimes.fr](mailto:victimes@france-victimes.fr) pour faciliter la révélation des victimes qui ont des difficultés à parler et d'un appel à l'aide par messages privés sur Facebook et Twitter. **La Fédération France Victimes a intégré la semaine passée, le Comité National des Violences Intra-Familiales mis en place le 29 avril, à l'initiative de l'Ordre national des Médecins.**

#### Les tendances de cette dernière semaine :

La semaine passée, le réseau France Victimes a reçu plus de nouvelles victimes que de victimes suivies. On remarque notamment que **66 %** des personnes reçues cette semaine-là, n'étaient pas connues des services auparavant soit, plus de la moitié des victimes de violences intrafamiliales reçues.

On note un nombre important de violences conjugales commises cette semaine : **+1260 faits, ce qui représente deux fois plus que la semaine précédente.**

#### Au niveau national :

Les appels au 116006 sont en hausse régulière.

Les écoutants ont pu traiter 2757 situations (dont 390 reçues par mail), soit 61 par jour en moyenne.

Parmi ces appels, la proportion des violences conjugales est en hausse de **25 %**.

Tout comme la semaine précédente, la proportion d'appels concernant les violences sur mineurs est de 3%.

#### Au niveau local :

En 45 jours, le réseau des associations France Victimes a pris en charge 24 860 victimes, dont 50% inconnues auparavant de ses services, soit 12 522 nouvelles victimes (278 par jour).

### Concernant les entretiens :

On dénombre 50 709 entretiens, depuis le début du confinement (45 jours) parmi eux :

- 7 467 entretiens d'écoute
- 29 321 à dominante juridique
- 10 436 à dominante psychologique
- 2 653 à dominante sociale

### Parmi ces entretiens :

- **1 578 entretiens** d'accompagnement et d'évaluation **Téléphones Grave Danger (TGD)**
- 1 164 entretiens d'évaluation approfondie des besoins spécifiques de protection
- 1 029 entretiens d'accompagnement après un acte de terrorisme

### Concernant les violences intrafamiliales :

#### La proportion des violences conjugales en forte hausse :

On dénombre depuis le 17 mars, **9 971 victimes accompagnées révélant des faits dans le cadre du couple :**

- **7 753 de faits de violences physiques conjugales** dans le couple ou couple séparé (que les faits soient antérieurs ou contemporains avec la période)
- 721 révélations de faits de menaces
- 573 faits de harcèlement
- **319 viols ou agressions sexuelles** dans le même cadre de couple

Nous pouvons préciser que :

- Sur **9 971** victimes accompagnées dans ce cadre, 65 % avaient déposé plainte
- Sur 9 872 victimes, on dénombre **5 235 nouvelles victimes** dans le cadre du couple en 45 jours (53%), soit **116 par jour**
- On enregistre **4 778 nouveaux faits de violences commis après 17 mars** (5 victimes de violences intra-familiales sur 10)

#### Les violences sur mineurs :

- Depuis le 17 mars, **1899 faits commis** sur des mineurs ont fait l'objet d'un accompagnement du réseau France Victimes, dont **831 ont été commis dans cadre familial**.
- 694 cas de révélations **d'infractions de viols ou agressions sexuelles** sur mineurs ont été constaté sur la même période.

Il convient de préciser que **90 viols sur mineurs** sur 694 ont été commis pendant la période de confinement (soit 13 % des faits révélés).

#### Comment France Victimes agit ?

Les associations locales de France Victimes ont développé de fortes capacités d'innovation et d'adaptation et ont par exemple ouvert des lignes dédiées au covid-19, se coordonnent avec les cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP) et la Croix Rouge, se déplacent dans les tribunaux judiciaires ou à domicile pour un Téléphone grave danger (TGD), créent des astreintes de nuit pour les violences conjugales, fournissent une aide financière d'urgence, des bons de taxis ou kit de 1<sup>ère</sup> nécessité, ont des liens directs avec les cabinets médicaux ou ouvrent des permanences éphémères dans les centres commerciaux.

**France Victimes procède à des entretiens de nature juridique, psychologique ou sociale, afin d'accompagner au mieux les victimes selon leur situation personnelle.** Sur les 45 jours de confinement, France Victimes a réalisé plus de 50 709 entretiens.

\*L'Élysée, Matignon, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur, le Secrétariat d'État en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes, le Secrétariat d'État en charge de la Protection de l'enfance et la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains.

## **FRANCE VICTIMES**

France Victimes - Toutes les victimes depuis 1981.

On commence à parler d'aide aux victimes en 1981 sous la présidence de François Mitterrand lorsque Robert Badinter devient ministre de la Justice. En 1982, est créé au ministère de la Justice le « bureau de la protection des victimes et de la prévention », qui a pour mission de constituer un cadre législatif et de définir la politique publique en faveur des victimes.

En 1986, la création de l'INAVEM concrétise l'émergence d'un réseau associatif dans le domaine de l'aide aux victimes. L'INAVEM se constitue en fédération en juin 2004 et change de nom en 2017 pour devenir France Victimes. Sa mission : promouvoir et développer l'aide et l'accompagnement des victimes, et toute mesure contribuant à améliorer leur reconnaissance.

### **France Victimes et la justice**

Le ministère de la Justice est le premier partenaire institutionnel de la Fédération France Victimes.

Les Associations d'aide aux victimes de France Victimes sont conventionnées et habilitées par la Cour d'appel.

À chaque fois qu'il peut y avoir une recherche de responsabilité pénale, que les personnes aient déposé plainte ou pas, qu'elles souhaitent faire valoir leurs droits ou pas, quelle que soit la situation du ou des auteurs, les personnes peuvent obtenir l'aide et l'accompagnement de France Victimes et de son Réseau.

### **France Victimes est le seul réseau associatif à pouvoir :**

Procéder à des EVVI (évaluation des victimes avec propositions de mesures de protection spécifiques et une évaluation personnalisée de la victime de violences conjugales de manière globalisée).

Proposer un accompagnement tout au long du parcours judiciaire, c'est à dire de la commission de l'infraction jusqu'à l'indemnisation de la victime et l'exécution de la peine par une équipe pluridisciplinaire.

Pour remplir ces missions, la Fédération France Victimes s'appuie sur une assise territoriale nationale qui regroupe 132 associations d'aide aux victimes réparties sur le territoire national et ultra-marin. Elle est financée par plusieurs ministères, principalement le ministère de la Justice. Le réseau comprend 1500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) salariés et bénévoles.

L'association intervient à titre gratuit, dans un cadre confidentiel et officiel sur mandat du ministère de la Justice pour apporter aide et soutien aux victimes d'infractions, sur le fondement de l'article 41 du code de procédure pénale. La fédération est présidée depuis 2017 par Maryse le Men Régnier.

*Relations médias pour la fédération France Victimes :*

Clarisse Coufourier – [clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr](mailto:clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr) – 06 09 18 26 58

Olivier Roisin – [olivier.roisin@influenceetstrategie.fr](mailto:olivier.roisin@influenceetstrategie.fr) – 06 29 77 59 85

